

MAI

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N° 57
MAI 2026
ISSN 2555-297 X

Sommaire

| | |
|--|-----|
| L'édito du Président | P.1 |
| Rapport « Vivre dignement : les cahiers de doléances exigent toujours une réponse » | P.2 |
| Rapport « Intelligence artificielle » : comment faire de l'IA un outil de progrès social et économique en Nouvelle-Aquitaine ? | P.3 |
| Actu Le rapport sur « les mobilités en milieu rural » bientôt disponible | P.3 |
| Avis Transports ferroviaires : vigilance sur l'ouverture à la concurrence | P.4 |
| Avis Réserve foncière régionale : un outil de solidarité territoriale sous conditions | P.4 |
| Avis Développement territorial : des contrats pour renforcer l'impact et la cohérence de l'action régionale | P.4 |
| Avis Formation professionnelle : une clarification de la stratégie régionale s'impose | P.4 |
| Actu Avenir des CESER : le dialogue avec la société civile en région n'est pas une option mais une nécessité démocratique ! | P.5 |
| Avis Aéronautique-Spatial-Défense : la filière mérite un débat stratégique régional | P.6 |
| Avis Manifestations culturelles : une première réponse aux propositions du CESER | P.6 |
| Actu Le CESER accueilli par l'Enjmin à Angoulême | P.6 |
| Coopération Une délégation du CESER accueillie à Bilbao par le CES Vasco | P.6 |
| Actu Les dernières publications du CESER | P.6 |

ÉDITO

QUEL AVENIR POUR LES CESER ?

Le constat d'une société et d'un espace public fragilisés n'est plus à faire, tant sur le plan local que national, avec des tensions croissantes, des crispations et une forte polarisation du débat démocratique. Qui peut croire que l'urgence soit de mettre à mal les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) ? Comment l'agenda parlementaire en arrive-t-il à prioriser l'affaiblissement de l'un des –trop– rares espaces permettant de croiser des regards diversifiés et de dépasser des intérêts parfois divergents afin de construire des positions communes ?

C'est pourtant ce qui a été voté les 14 et 15 avril dernier, lorsque l'Assemblée nationale et le Sénat ont successivement adopté le projet de loi dit de « simplification de la vie économique » dont l'article 1^{er} instaure un caractère facultatif pour cette instance consultative, au libre choix des exécutifs régionaux. Ainsi, au détour d'une loi dont l'objectif affiché vise à alléger les contraintes pesant sur les entreprises, le dialogue social et l'expression citoyenne sont mis à mal, sans aucun débat de fond ni aucune mesure de l'incidence d'un tel changement en termes d'équité territoriale, ni même dans la traduction opérationnelle que cela implique en termes de structuration, de fonctionnement, de prise en compte des attentes des citoyens et de l'expression de la société civile dans les politiques publiques qui les concernent.

Si à ce jour la constitutionnalité de l'article est en question puisque deux collectifs de députés issus respectivement des groupes « Socialistes et apparentés » et « Écologistes et social » d'une part, et du « bloc central » d'autre part, ont contesté ce texte justifiant que plusieurs dispositions y sont contraires aux principes et objectifs à valeur constitutionnels, le sort des CESER est en suspens.

Dans cette période d'incertitude, le CESER Nouvelle-Aquitaine s'attache plus que jamais à poursuivre ses missions consultatives et ses travaux sur des enjeux socio-économiques décisifs pour l'avenir de nos territoires et à faire vivre le dialogue territorial dans une perspective d'intérêt régional, en œuvrant à faire connaître nos arguments en faveur des CESER obligatoires au service des néo-aquitains et néo-aquitaines.

Yves JEAN, Président



CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 110* ORGANISATIONS

PATRONALES, SYNDICALES, ASSOCIATIVES,
ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.

SNON

« VIVRE DIGNEMENT » :

les cahiers de doléances exigent toujours une réponse



Au cours du mouvement des Gilets jaunes et du Grand débat national, de nombreux citoyens et citoyennes ont exprimé leurs préoccupations et attentes dans des cahiers de doléances ouverts sur les ronds-points ou dans les mairies. Comment ces cahiers ont-ils été pris en compte ? Comment les mettre à profit pour connaître plus finement le vécu et les attentes des néo-aquitains et nourrir ainsi les réflexions régionales ? C'est en substance la question soumise au CESER par Alain ROUSSET, président du Conseil régional en mars 2024.

Compte tenu de la nature pluridisciplinaire des champs d'étude à explorer, le travail a été

confié à la Section « Veille et prospective » du CESER. À travers son rapport présenté en mars 2026, le CESER s'est efforcé de restituer le plus fidèlement possible la parole citoyenne. Il présente une analyse sociologique des cahiers de doléances et tente de mettre en évidence qui s'est exprimé, où, comment, les thèmes abordés et les principales revendications. Décryptant et décrivant ces revendications, liées aux dépenses contraintes, aux inégalités sociales et territoriales, à l'accès aux services publics, à l'écologie et à la participation démocratique, le rapport propose enfin des pistes pour surmonter la crise sociale et démocratique relevée par les doléances. Si ses préconisations engagent l'ensemble des acteurs et actrices de l'action publique, le rapport souligne que la Région dispose de leviers pour répondre aux doléances.

Les cahiers de doléances : un espace d'expression singulier



Si les cahiers de doléances de Nouvelle-Aquitaine ne constituent pas l'expression du « peuple » ou des « Néo-Aquitains et Néo-Aquitaines » mais bien d'une partie de la population, ils ont offert un espace d'expression libre permettant une participation élargie de citoyennes et citoyens, dont certaines catégories sociales habituellement absentes des dispositifs participatifs. Contrairement à la participation en ligne, davantage urbaine et diplômée, les cahiers ont mobilisé des populations plutôt issues de territoires ruraux. Le format papier, la possibilité de recourir à des récits de vie et au registre émotionnel, la proximité du lieu de consultation, etc. ont permis l'expression de populations habituellement invisibles : les habitantes et habitants des territoires peu denses, les femmes et les retraités en situation de précarité, les personnes en situation d'illectronisme. En revanche, les participants de moins de 30 ans et les habitantes et habitants des quartiers prioritaires de la ville sont quasi absents.

La Région Nouvelle-Aquitaine a connu une forte participation par rapport aux autres régions et cette participation a été la plus importante dans les territoires périurbains et les territoires ruraux les moins denses, souvent les plus éloignés des grands axes de circulation et des aires d'attraction des pôles urbains, et aux taux de pauvreté élevés. Ces caractéristiques permettent de mieux comprendre les thématiques les plus présentes dans les cahiers de doléances et les revendications exprimées.

À savoir :

Le rapport du CESER s'efforce de reposer sur une approche rigoureuse, en articulant les approches quantitative, qualitative et monographique. Les données recueillies émanent de trois sources :

- un travail de lecture et d'analyse réalisé par le CESER aux Archives de 5 départements de la Région Nouvelle-Aquitaine : le CESER s'est rendu aux Archives départementales des Deux-Sèvres (Niort), de Dordogne (Périgueux), de Gironde (Bordeaux), des Pyrénées-Atlantiques (Pau), de la Vienne (Poitiers).
- plusieurs auditions de chercheurs et chercheuses, de responsables politiques régionaux et locaux et d'acteurs de la société civile.
- un appui substantiel sur les travaux scientifiques existants : la Région Nouvelle-Aquitaine est la région où les recherches sur les cahiers de doléances par département sont les plus nombreuses. Des travaux scientifiques sont menés sur quatre départements : la Gironde (Magali Della Sudda et al.), la Creuse (Manon Pengam), la Charente-Maritime (Marie-Anne Chabin) et les Landes (Magali Della Sudda, Guillaume Letourneur).

Les attentes exprimées : pouvoir de vivre et pouvoir d'agir

Présentant des extraits de cahiers et s'appuyant sur les analyses sociologiques et universitaires en cours, l'analyse des cahiers de doléances a permis d'identifier une revendication commune : la reconnaissance de la dignité de tous les citoyens et les citoyennes. Cette revendication se traduit par l'omniprésence d'une opposition entre un « nous », qui rassemble de manière plus ou moins explicite, les catégories populaires et moyennes, et un « eux » ou un « vous », regroupant les responsables politiques nationaux, les personnes les plus fortunées et les grandes entreprises.

Pour répondre à cette revendication, les doléances expriment la nécessité d'une part, de réduire les inégalités sociales et territoriales, et d'autre part, de transformer notre système représentatif.

Plutôt qu'une question de pouvoir d'achat, supposant un désir de consommation, les contributeurs revendiquent de pouvoir vivre dignement de leur travail ou de la protection sociale, lorsqu'ils et elles ne sont pas ou plus en capacité de travailler. De nombreux témoignages évoquent la difficulté à faire face aux dépenses contraintes, la faiblesse des revenus, en particulier pour les « petites retraites », et un fort sentiment d'injustice fiscale et sociale. La revalorisation des retraites et le retour de l'impôt sur la fortune (ISF) sont des propositions très récurrentes. Dans les zones rurales ou peu denses, les doléances dénoncent un accès dégradé aux services publics, malgré une mise à contribution souvent uniforme par la fiscalité et malgré l'application sur « leur territoire » de décisions prises par des responsables nationaux, jugés ignorants de leurs conditions de vie. Plutôt qu'un sentiment d'abandon, il s'agit d'un sentiment d'ignorance voire de mépris : les services publics se retirent, mais les dimensions fiscales et réglementaires restent, quant à elles, prégnantes dans la vie quotidienne.

Ces constats sont très nets au sujet de l'écologie, thème également présent dans les doléances. Les contributeurs ne sont pas climatosceptiques ou indifférents aux questions écologiques, ils et elles défendent plutôt une écologie solidaire, qui s'appuie sur la concertation au niveau local et qui contribue à résorber les inégalités sociales et territoriales.

Ces inégalités vécues nourrissent un sentiment de défiance marquée envers les institutions et les responsables publics. La dénonciation des « privilèges » perçus des responsables politiques est particulièrement récurrente, tout comme le manque d'association à la décision publique, au-delà des élections. La devise nationale est souvent mobilisée et jugée dévoyée. Les doléances appellent donc à une refondation de notre système représentatif en remobilisant ses principes fondateurs.

Le CESER appelle à refonder notre contrat social



Comment redonner confiance dans l'action publique ? Comment réduire les inégalités entre territoires et améliorer concrètement le quotidien des habitants ? Plusieurs pistes sont détaillées dans le rapport pour apporter une réponse globale, articulée autour de trois priorités : « radicaliser » la démocratie, réduire les fractures territoriales et enfin renforcer le pouvoir de vivre et une écologie socialement juste, objet même de la contribution du CESER « Néo Sociétas » articulée avec la feuille de route régionale « Néo Terra ».

Le CESER propose une **feuille de route régionale pour une « démocratie continue »**, reposant sur un équilibre entre démocratie représentative, délibérative et directe. Renforcement de la proximité, de la représentativité des élus, consolidation des mécanismes de redevabilité, communication publique plus lisible, notamment

en valorisant concrètement le rôle de la région dans la vie quotidienne, et développement d'outils participatifs hybrides fondés sur les initiatives citoyennes – droit de pétition avec réponse motivée, conventions citoyennes, budgets participatifs, référendums locaux – figurent parmi les leviers avancés. Une attention particulière est portée à l'éducation populaire et à la parole des femmes dans les espaces de décision. Le CESER s'engage à être une des parties prenantes de cette réflexion démocratique et envisage d'ouvrir son Assemblée à des formes renouvelées de participation citoyenne.

Le deuxième volet cible les fractures territoriales. Il préconise une meilleure coordination entre l'État et les collectivités, ainsi qu'une adaptation des services publics aux réalités locales. Leur organisation devrait être repensée afin de mieux correspondre aux bassins de vie et aux besoins des populations. Dans cette optique, la lutte contre le non-recours aux droits et la fracture numérique apparaissent comme un enjeu majeur. Les espaces France Services, qui accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives, pourraient ainsi voir leur rôle renforcé. Le CESER prône également une approche cohérente et stratégique des différents outils régionaux d'aménagement du territoire, fondée sur la coopération locale et interrégionale, ainsi que des politiques de mobilité qui s'appuient sur une approche complémentaire entre renforcement de l'offre de solutions de mobilité et rapprochement des services.

Le troisième volet concerne le « pouvoir de vivre », notion qui renvoie aux conditions matérielles d'existence des citoyennes et citoyens. Les propositions mettent l'accent sur la réduction des dépenses contraintes, en particulier dans les domaines du logement (soutien accru à la rénovation énergétique des logements), de la mobilité (développement de politiques de mobilité plus solidaires) et de l'alimentation (promotion d'une alimentation saine et durable accessible à tous).

La question du travail occupe également une place importante dans ces réflexions. L'ouverture d'une **conférence régionale sur le travail** et l'engagement d'une **feuille de route sur les métiers du soin et du lien social** entre la Région, l'État, les Départements et les partenaires concernés sont évoqués afin de réfléchir collectivement aux transformations en cours. Parallèlement, le rapport identifie des leviers régionaux afin de renforcer les mécanismes démocratiques au sein des organisations.

Enfin, la fiscalité étant au cœur des demandes en matière de justice sociale, en contribuant à une redistribution des richesses et en garantissant une contribution équitable de chacune et chacun en fonction de ses moyens, le CESER encourage l'organisation à l'échelle nationale d'une Convention citoyenne visant une refondation de la fiscalité française, sous l'égide du CESE.

Une idée traverse l'ensemble du projet : les transitions écologique, sociale et démocratique doivent être pensées ensemble. Les politiques écologiques, en particulier, devraient être évaluées à l'aune de leurs effets sur les inégalités sociales et territoriales. L'ambition affichée est ainsi de construire un modèle de développement régional plus juste, plus participatif et plus durable.



« INTELLIGENCE ARTIFICIELLE » :

Comment faire de l'IA un outil de progrès social et économique en Nouvelle-Aquitaine ?



Alors que l'Intelligence artificielle s'impose comme un outil incontournable de croissance et de développement pour les acteurs de l'économie, des chiffres démontrent pourtant les difficultés des entreprises françaises à se saisir de cette technologie. En anticipation d'une feuille de route régionale sur l'intelligence artificielle annoncée en 2026, le CESER a souhaité contribuer à la réflexion stratégique régionale. Comment mettre en œuvre une politique visant à accompagner les entreprises pour mieux structurer et appréhender l'utilisation de l'IA - le but étant d'en faire un outil de progrès social, humain et économique pour la Nouvelle-Aquitaine ?

Dans son rapport intitulé « Intelligence artificielle : impacts risques et opportunités pour les filières économiques régionales » présenté en mars 2026, le CESER a adopté une approche pragmatique : ni fascination, ni rejet de principe, mais un objectif affiché de fournir aux décideurs publics et aux acteurs économiques un cadre opérationnel pour intégrer l'IA dans les 16 filières prioritaires identifiées par la Région, tout en maîtrisant ses effets. Après avoir clarifié ce qu'est l'IA, ses usages, ses impacts et dressé le bilan des forces, faiblesses, menaces et opportunités de l'écosystème autour de cette technologie sur le territoire régional, le rapport du CESER apporte un éclairage sur les défis à relever pour la Région.

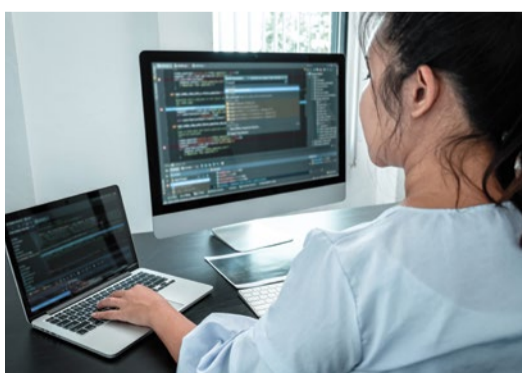
Accompagner les entreprises et les acteurs économiques



L'appropriation de l'IA par les entreprises en Nouvelle-Aquitaine reste inégale. Si les promesses de gains de productivité et d'optimisation des ressources sont largement mises en avant, leur concrétisation se heurte à de nombreux obstacles, financiers, techniques, humains, mais aussi environnementaux. Dans une région où les PME et TPE constituent l'essentiel du tissu économique, ces contraintes pèsent particulièrement lourd. La montée en maturité numérique apparaît comme une condition préalable. Le CESER préconise de compléter la gamme de diagnostics numériques existante (sont cités : le diagnostic de « maturité cyber » du Campus Cyber et le diagnostic numérique responsable du pôle ENTER) par un diagnostic de maturité spécifique à l'IA.

Pour les entreprises les plus matures en termes numériques, la question n'est plus de savoir si elles doivent intégrer l'IA, mais comment le faire efficacement. Des programmes existent, comme le dispositif DIHNAMIC, dont l'accompagnement devrait cibler davantage les TPE et les PME. Le CESER propose de favoriser la création d'espaces d'échanges autour de l'IA, comme il en existe ailleurs : « cafés IA », ateliers interentreprises, forums annuels, réseaux ambassadeurs « Osez l'IA », etc. L'enjeu est d'éviter une fracture numérique aggravée entre grandes entreprises et petites structures.

Prévenir les facteurs de dépendance technologique



Au-delà des entreprises, c'est tout un écosystème régional de l'IA qui doit se consolider. Dans un contexte de dépendance technologique européenne vis-à-vis d'acteurs étrangers, la Nouvelle-Aquitaine dispose d'atouts significatifs : infrastructures numériques, centres de recherche, réseaux d'innovation qu'elle peut mobiliser pour contribuer à une souveraineté technologique plus affirmée.

En cherchant à répondre aux besoins spécifiques des entreprises néo-aquitaines, les concepteurs locaux ont une

opportunité de bénéficier d'une clientèle fidèle et engagée, tout en faisant rayonner leurs produits et en se proposant comme une alternative aux géants américains.

Pour le CESER, la Région doit se positionner comme chef de file IA. Chargée du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la formation professionnelle

et continue, la Région pourrait ainsi croiser ses compétences et développer à la fois son économie et son écosystème IA. Cette ambition doit s'inscrire dans une logique de responsabilité, notamment en matière d'impact environnemental, en cohérence avec les engagements régionaux de Néo Terra. La présence de datacenters en particulier, importante pour l'autonomie et la souveraineté locale, n'est pas neutre. Le CESER préconise l'élaboration d'un plan régional d'implantation des datacenters dans le cadre de la stratégie nationale, en cohérence avec ses compétences, en associant les parties prenantes et garantissant la préservation et la résilience des territoires.

Sécuriser les usages et instaurer la confiance



La question de la sécurité des usages constitue un autre enjeu majeur. Entre protection des données, respect des cadres réglementaires et maîtrise des risques cyber, les entreprises doivent être guidées dans un environnement juridique et technique complexe. En facilitant l'accès aux ressources existantes sur la cybersécurité, l'éthique et la réglementation autour de l'IA (AI Act), la Région a un rôle central à jouer auprès des acteurs économiques. Différentes pistes sont proposées : encourager la formation de référents « IA & éthique » dans chaque filière, co-construire et soutenir l'élaboration d'un label régional « entreprise engagée numérique responsable » pour inciter et reconnaître l'engagement des entreprises, mettre en valeur les prestataires régionaux facilitateurs de l'IA pour les TPE et PME.

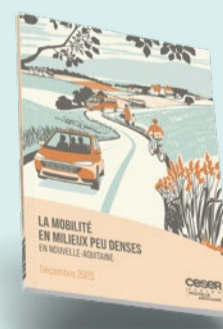
Appréhender les enjeux de progrès social à l'ère de l'IA

L'enjeu central demeure humain. L'IA transforme les métiers, redéfinit les compétences et interroge les équilibres au sein des organisations. Limité lui-même dans son analyse par le manque de données complètes, récentes et accessibles sur le sujet, le CESER alerte sur le besoin urgent de données régionales sur l'exposition des métiers à l'IA. La connaissance des réalités et le suivi des évolutions des tendances permettront à la Région de mener une action ciblée, pertinente et réellement impactante pour ses cibles : les entreprises. Pour éviter que les mutations ne se traduisent par des tensions sociales, le CESER plaide pour une gouvernance inclusive, associant l'ensemble des parties prenantes dans un dialogue social renouvelé. Des outils existent, telle la démarche DIAL-IA, conçue par des acteurs du monde syndical et patronal qui peuvent contribuer à instaurer une confiance indispensable. Enfin, la formation apparaît comme le levier décisif de cette transformation. En adaptant son offre de formation professionnelle et continue, la Région peut permettre aux travailleurs et travailleuses d'acquérir les compétences nécessaires et d'anticiper les évolutions de leurs métiers. L'enjeu n'est pas seulement de s'adapter, mais de donner à chacun les moyens de tirer parti de l'IA.

En somme, par ce rapport le CESER invite le Conseil régional à se saisir de cette transformation technologique pour faire de l'innovation autour de l'Intelligence artificielle un progrès social, humain et économique.

Le rapport sur « les mobilités en milieu rural » bientôt disponible

ACTU



La prochaine lettre N-A ! du CESER reviendra plus en détail sur le rapport d'autosaisine intitulé « La mobilité en milieu rural - Des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine ». Ce rapport est né d'un double constat : social, lié aux difficultés de déplacement rencontrées par de nombreux habitants dans les espaces ruraux ; environnemental et territorial : la lutte contre le changement climatique, la protection de la santé publique ou encore l'amélioration du cadre de vie imposent de faire évoluer, dans les zones rurales comme ailleurs, les manières de nous déplacer.

Le rapport est ainsi construit autour d'un fil directeur : **comment développer, dans les territoires ruraux, de nouvelles formes de mobilité, moins inégalitaires et plus respectueuses de l'environnement, de la santé et du cadre de vie ?**

Face à la diversité des territoires ruraux, le rapport privilégie une approche pragmatique : plutôt que de rechercher un introuvable modèle de mobilité duplicable à l'ensemble des espaces ruraux, le rapport propose à la Région et aux territoires des clés, une « boîte à outils » dont ils pourront se saisir pour construire un modèle de mobilité plus durable et inclusif. Le rapport développe seize préconisations, portant sur les solutions de mobilité adaptées à la desserte des zones peu denses et les conditions de réussite d'une politique de mobilité dans les espaces ruraux. Le rapport fait enfin une large place aux initiatives de mobilité mises en œuvre dans les territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine, à travers notamment un ensemble de **17 « fiches-initiatives »** insérées au cœur du document.

Transports ferroviaires

VIGILANCE SUR LES CONDITIONS D'OUVERTURE DES SERVICES FERROVIAIRES À LA CONCURRENCE



AVIS

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux, la décision modificative présentée par la Région Nouvelle-Aquitaine prévoit l'inscription d'autorisations d'engagement (925 M€) et de programme (420 M€) pour le lot concernant le territoire Poitou-Charentes. Le CESER a pris acte de ces montants, tout en soulignant que l'analyse des montants engagés reste conditionnée au niveau de service qui sera effectivement proposé. Il a rappelé que l'ouverture à la concurrence doit permettre de porter une véritable ambition pour le service public ferroviaire, en termes de fréquence, de qualité de service et d'équité territoriale, dans un contexte toutefois contraint par l'état dégradé du réseau. Des points de vigilance majeurs sont retenus par l'Assemblée : la capacité de la Région à assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice, l'accès aux données et la transparence des conditions de concurrence, les conditions sociales des personnels transférés, ainsi que la nécessité de garantir une lisibilité et une continuité du service pour les usagers. Un suivi régulier et une évaluation dans la durée de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence, intégrant l'ensemble des coûts et des effets sur le service rendu, ainsi que la soutenabilité globale des engagements financiers associés sont essentiels.

Développement territorial

DES CONTRATS POUR RENFORCER L'IMPACT ET LA COHÉRENCE DE L'ACTION RÉGIONALE

Les contrats de développement et de transitions constituent un outil structurant permettant d'articuler les orientations stratégiques régionales – notamment la démarche transversale « Néo Terra » et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) – avec les dynamiques et besoins locaux. Un nouveau cycle de contractualisation avec les 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine a été proposé en mars dernier. Le CESER



a réaffirmé son attachement à cette contractualisation, véritable plus-value en termes de convergence des stratégies régionales et des ambitions locales.

L'Assemblée a particulièrement retenu l'ouverture de la démarche aux acteurs socio-économiques locaux et la valorisation des démarches participatives, qui renforcent la co-construction des projets. Le CESER a insisté sur le rôle déterminant de l'ingénierie territoriale dans la capacité des territoires à faire émerger et conduire des projets. Si le maintien du soutien régional est salué, sa réduction annoncée à partir de 2027 suscite des inquiétudes : la diminution des moyens d'ingénierie risque de fragiliser les territoires les plus vulnérables et de freiner le rééquilibrage territorial. Aussi, le CESER a demandé à la Région de maintenir son niveau d'engagement auprès des territoires, a minima sur les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle.

Dans un contexte budgétaire contraint, la nécessité de prioriser l'action régionale est reconnue. Le CESER appelle ainsi le Conseil régional à renforcer la priorisation des contrats de développement de territoire autour :

- des territoires à plus forts enjeux : la différenciation des interventions selon le degré de vulnérabilité socio-économique des territoires devrait être renforcée, en irriguant plus largement les politiques régionales mobilisées dans les contrats de développement et de transitions. Pour le CESER, les quartiers de la politique de la ville demeurent insuffisamment pris en compte.
- des enjeux de transition sociale et environnementale, dont l'intégration dans les contrats doit être amplifiée. À ce titre, le CESER recommande que chaque projet accompagné s'inscrive dans au moins l'une des ambitions de « Néo Terra » et que les enjeux de biodiversité et l'approche globale et transversale des toutes les santés (humaine, animale et végétale) soient pleinement intégrés.

Enfin, le CESER a proposé de développer une évaluation approfondie, centrée notamment sur la convergence entre politiques régionales et projets territoriaux, afin d'améliorer les futures programmations.

AVIS

Réserve foncière régionale

UN OUTIL DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE SOUS CONDITIONS

Conformément à la loi Climat et Résilience de 2021, qui prévoit de réduire de moitié la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici à 2031, puis à atteindre le Zéro artificialisation nette (ZAN) en 2050, la Région a défini, en étroite concertation avec les collectivités, des objectifs de réduction de la consommation foncière dans le cadre de son Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). La création d'une réserve régionale permet par ailleurs d'intégrer une liste de projets d'envergure régionale dont la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, mutualisée au niveau régional, ne sera pas comptabilisée au niveau local. Cet outil de solidarité interterritoriale constitue un levier intéressant pour accompagner des projets structurants sans pénaliser les territoires d'accueil, estime le CESER.

Des limites importantes ont toutefois été relevées. Ainsi, la notion de « projet d'envergure régionale » reste insuffisamment définie, au regard de la diversité des projets retenus (industriels, logistiques, touristiques). En l'absence de définition resserrée et objectivée, fondée sur la contribution effective des projets aux objectifs du SRADDET (transition climatique, sobriété foncière, biodiversité, équilibre territorial), le CESER craint que la réserve puisse être perçue comme une dérogation déguisée aux objectifs de sobriété foncière. Enfin, des interrogations subsistent sur l'équité territoriale et la gouvernance. Certains territoires, souvent ruraux ou en revitalisation, pourraient supporter des projets lourds sans garanties suffisantes en matière de retombées locales, de qualité de vie ou de maîtrise des impacts économiques, environnementaux et sociaux. La concertation et l'association des acteurs locaux apparaissent encore perfectibles, tout comme l'implication de la société civile à l'échelle régionale.

Le CESER a demandé que la sélection des projets repose sur des critères explicites, opposables et articulés aux objectifs du SRADDET, du SRDEII et de Néo Terra avec un renforcement de la concertation locale.



AVIS

Formation professionnelle

UNE CLARIFICATION DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE S'IMPOSE



Dans un contexte de fortes attentes en matière d'accès à la qualification, le CESER a exprimé une préoccupation quant aux orientations actuelles de la politique régionale d'aide en faveur du développement des compétences et de l'emploi. En effet, il s'est interrogé sur le choix de financer la formation des salariés, en particulier dans l'industrie, en ce qu'il pourrait détourner les moyens au détriment des demandeurs d'emploi et des publics les plus éloignés de l'emploi, qui relèvent des compétences prioritaires du Conseil régional.

Concernant les différents dispositifs, le CESER a recommandé de consolider l'Action de formation en situation de travail (AFEST) comme levier d'insertion des personnes éloignées de l'emploi (demandeurs d'emploi, jeunes en insertion) et les petites entreprises. Cela passera par le renforcement de la qualité pédagogique, l'accompagnement des acteurs et l'accès aux financements, notamment publics. Il a également recommandé de réaffirmer la valeur ajoutée des Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) et de maintenir, voire renforcer, les enveloppes financières qui lui sont dédiées. S'agissant des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), le CESER a estimé qu'elles devraient obligatoirement être accompagnées par un organisme de formation ou l'être elles-mêmes statutairement et juridiquement.

Le CESER a recommandé de rendre l'offre plus lisible et plus cohérente, en clarifiant la stratégie régionale d'ensemble, la ventilation des enveloppes financières par dispositif, et en renforçant la coordination avec les acteurs compétents, afin de faciliter l'orientation des entreprises en particulier les TPE/PME, et entreprises de moins de 50 salariés. Un enjeu global a également été identifié quant à la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'ensemble des dispositifs régionaux d'accompagnement des entreprises en matière de RH/RSE, d'appui à la formation interne et de soutien à des projets collectifs.

AVIS

Mobilisation

LE DIALOGUE AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE EN RÉGION N'EST PAS UNE OPTION MAIS UNE NÉCESSITÉ DÉMOCRATIQUE !

ACTU

La démocratie ne se résume pas aux seuls rendez-vous électoraux. Elle vit aussi du dialogue, de la confrontation des idées et de la participation active de la société civile en amont des décisions publiques ainsi que de sa contribution à l'évaluation de leur mise en œuvre. C'est précisément le rôle des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER).
Pourtant, leur avenir est aujourd'hui menacé !



Un feuilleton législatif chaotique

Après l'échec d'une première tentative de suppression des CESER au printemps 2025, dans le cadre de l'examen du projet de loi de simplification de la vie économique, un nouveau rebondissement, introduit en dernière minute lors d'une Commission mixte paritaire (CMP) propose désormais de rendre les CESER facultatifs ! Le projet de loi de simplification de la vie économique, définitivement adopté, le 15 avril laisse en effet à chaque exécutif régional le pouvoir de décider s'il souhaite - ou non - s'entourer d'une instance représentative de la société civile. Une mesure introduite tardivement qui ne figurait ni dans le texte initial de l'Assemblée ni dans celui du Sénat, sans lien direct avec l'objet du projet de loi. Cette décision, incompréhensible constitue un recul démocratique majeur.

Les CESER «victimes collatérales»

Affaiblir les CESER, c'est affaiblir la démocratie territoriale. Dans un pays où la défiance envers les institutions atteint des niveaux préoccupants, où le débat public se durcit et se polarise, supprimer ou marginaliser des espaces de dialogue ne peut qu'aggraver les fractures existantes. Les CESER sont des lieux rares où se rencontrent des acteurs aux intérêts divers - représentants des entreprises, syndicats, universitaires, associations de solidarité, pour la jeunesse, structures de protection de l'environnement, etc - pour analyser, débattre et formuler des propositions au service de l'intérêt général. Là où d'autres opposent, les CESER cherchent des points d'équilibre et ouvrent des perspectives.

Le CESER Nouvelle-Aquitaine, aux côtés des différents CESER de l'hexagone et des outre-mers, a engagé de nombreuses actions visant à réaffirmer l'attachement des organisations de la société civile à cette « autre Assemblée » que constitue le CESER en tant que pilier démocratique au service du territoire. Une motion, votée en séance plénière à l'unanimité des suffrages exprimés en mars, et d'ores et déjà co-signée par plus de 70 organisations régionales et personnalités qualifiées, représentatives de la diversité de la société civile organisée a été adressée aux parlementaires. Le texte démontre que les CESER offrent des espaces uniques de démocratie territoriale et d'intelligence collective au service de l'action publique en région et d'une plus grande concorde sociale.

Conférer aux CESER un caractère facultatif soumis à la seule volonté des exécutifs régionaux conduirait d'une part à un risque accru de politisation pouvant dénaturer fondamentalement le positionnement et les missions des CESER, et d'autre part instituerait de fait une inégalité de fonctionnement démocratique et institutionnel entre régions.



Des travaux pour et par les Néo-Aquitains

Depuis le début de la nouvelle mandature en 2024, les travaux du CESER Nouvelle-Aquitaine ont permis d'apporter des contributions concrètes sur des sujets aussi cruciaux que la mobilité dans les territoires ruraux, l'accès des jeunes à l'enseignement supérieur, l'articulation entre les enjeux de transition écologique et de mutation industrielle ou encore l'impact de l'intelligence artificielle. Ils ont également permis d'alerter sur des signaux faibles, d'anticiper des tensions et de proposer des voies de dépassement sur des sujets sensibles comme la gestion de l'eau ou l'analyse des cahiers de doléances suite au mouvement des « gilets jaunes » dans la continuité d'un précédent travail sur la pauvreté en Nouvelle-Aquitaine et sur bien d'autres thématiques qui intéressent concrètement la vie quotidienne des Néo-Aquitains.

Face à cette menace, le CESER Nouvelle-Aquitaine et les organisations signataires appellent les parlementaires à une prise de conscience claire. Le maintien des CESER doit être garanti dans toutes les régions. Leur indépendance, leur pluralisme et leur représentativité doivent être renforcés, non affaiblis. Leur évolution doit s'inscrire dans une véritable ambition de décentralisation, pas dans une logique de simplification administrative à courte vue. Outre le fait que les CESER ne relèvent ni du champ de la complexité administrative pénalisant les entreprises, ni de celui des procédures économiques, ils ne sont par ailleurs aucunement un obstacle à l'action économique mais bien au contraire un espace de dialogue, d'anticipation et de co-construction entre les forces vives d'un territoire.

La mobilisation se poursuit

Le processus législatif n'est à ce stade pas achevé, une nouvelle étape de mobilisation s'engage ! Différentes députés issues respectivement de groupes Socialistes et apparentés et Écologiste et Social d'une part et d'autre part du « bloc central » (Modem, EPR, LIOT et non inscrits...) ont saisi le Conseil constitutionnel pour que soit vérifiée la conformité d'un certain nombre d'articles de la loi à la Constitution, dont ceux concernant les CESER. Cette saisine a un caractère suspensif et la loi n'est, de ce fait, pas considérée comme définitivement validée à cette étape. Le CESER Nouvelle-Aquitaine poursuivra les travaux entrepris, dans l'intérêt de notre région, de ses habitants et habitantes, et des organisations de toutes sensibilités qui en font la richesse.



Une motion de soutien du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :

« Renforçons la démocratie et les CESER, représentation de la société civile aux côtés des élu-es de la Région »

« Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine affirme que la démocratie doit être vivante, continue et ancrée dans les réalités sociales. Elle ne peut se construire sans la participation active du monde du travail et des citoyens. Les CESER doivent être non seulement préservés, mais renforcés comme des instruments essentiels d'une démocratie sociale, écologique et populaire ». Telle est la conclusion d'une motion de soutien adoptée par le Conseil régional lors de sa séance plénière du 2 avril 2026.

Dans la continuité de la motion votée par l'assemblée du CESER soutenue par plus de 70 signataires représentants régionaux d'organisations, une motion du Conseil régional, initialement portée par les 3 groupes formant la majorité régionale en Nouvelle-Aquitaine (le groupe « PS, Place Publique et Apparentés », le groupe « Communiste, Écologiste et Citoyen » et le groupe « PRG - Centre gauche »), auxquels a souhaité s'associer le groupe « Écologiste, Solidaire et Citoyen », a également été adoptée en séance avec les voix des membres présents des groupes « Renaissance », « Centre et Indépendants » et « UDI et Territoires ». Selon son habitude s'agissant des motions, le groupe « Les Républicains » n'a pas pris au vote. Seul le groupe du « Rassemblement national » a voté contre.

« Supprimer les CESER, c'est abaisser la démocratie. Le coût est marginal et la concertation, le travail collectif avec les acteurs économiques et sociaux n'a pas de prix. Je vais me battre pour ce que vous représentez, c'est-à-dire la société civile, même s'il peut y avoir des évolutions sur la composition. Tout cela reste néanmoins assez grotesque... Il va donc falloir être offensifs. »



Alain ROUSSET,
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

Une réforme proposée par l'Assemblée des CESER de France

CESER de France a travaillé à un manifeste intitulé « Chemin d'avenir, pour une démocratie régionale revivifiée » proposant des évolutions, dans le cadre de la décentralisation souhaitée par le gouvernement. Ce document porte notamment sur la façon de travailler des CESER, l'idée étant de les faire intervenir davantage en amont. Une réflexion sur la réduction des coûts est aussi envisagée. Un coût qui reste toutefois modeste, puisqu'il correspond en moyenne à 0,1% des budgets des exécutifs régionaux.



« La démocratie ne se limite pas aux seules forces politiques. Elle se construit aussi avec la France du quotidien : les salariés, les entrepreneurs, le monde associatif. Toutes celles et ceux qui vivent, produisent, s'engagent... Je me battrais. Parce qu'il y a là un déni démocratique, parce que le Conseil constitutionnel sera saisi, et parce que toutes les actions possibles seront engagées. Non seulement pour restaurer les CESER, mais surtout pour les réaffirmer comme ce qu'ils sont : un espace utile, un facilitateur, un lieu où se construit le lien entre décision publique et réalité... »

Dominique VIENNE,
Président du CESER Réunion et des CESER de France.

Aéronautique-Spatial-Défense

LA FILIÈRE MÉRITE UN DÉBAT STRATÉGIQUE RÉGIONAL



Dans le contexte géopolitique international instable, marqué par le retour de la guerre ces dernières années en Europe et au Moyen-Orient, le Conseil régional propose une stratégie régionale renouvelée en faveur de la défense en tirant parti des forces en présence sur le territoire régional, à savoir les 250 entreprises, riches d'expertises parfois uniques, composant le filière défense régionale. Le renouvellement des conventions liant la Région à la Direction Générale de l'Armement, à l'Agence de

l'Innovation de Défense et à Naval Group est au centre de cette stratégie.

Le CESER a souligné la cohérence globale de la stratégie régionale qui s'inscrit pleinement dans les orientations du SRDEII, de la politique de filières prioritaires et de la feuille de route Néo Terra 2. Toutefois, l'Assemblée a préconisé de renforcer l'exigence environnementale en intégrant des indicateurs précis (empreinte carbone, consommation de ressources, biodiversité) et des trajectoires alignées avec les objectifs régionaux. Elle a également recommandé de mieux définir et documenter les actions d'accompagnement proposées aux entreprises, tout en favorisant la co-construction des conditions de sous-traitance. Par ailleurs, le CESER a invité la Région à soutenir davantage les synergies entre recherche et industrie, à orienter les dispositifs de formation vers les TPE-PME et à privilégier des compétences transférables pour sécuriser les parcours professionnels.

Au-delà des enjeux régionaux, le CESER a appelé à un débat stratégique élargi sur la place de l'industrie de défense, compte tenu de ses implications éthiques, économiques et géopolitiques, invitant la Région à expliciter ses orientations en la matière.

Manifestations culturelles

UNE PREMIÈRE RÉPONSE AUX PROPOSITIONS DU CESER



Le CESER s'est félicité du nouveau règlement d'intervention pour le soutien aux manifestations culturelles, élaboré en concertation avec les acteurs du secteur et prenant en compte certaines observations et suggestions exprimées par l'Assemblée en décembre 2025. Dans un contexte de contraintes budgétaires, des dispositifs lisibles et sécurisants pour des structures fragilisées, sont essentiels. Le CESER a cependant formulé quelques remarques et suggestions portant sur divers aspects du règlement

présenté : manque de clarté dans la distinction entre manifestations « de filières » et celles « à ancrage territorial fort », qui pourrait engendrer des inégalités de traitement y compris en termes budgétaires ; pertinence de la notion de « clause de vertu sociale », jugée inadaptée, bien que l'objectif de prévention des violences soit salué. Une reformulation type « clause de vigilance, d'information et de prévention à caractère social » a été proposée. Le CESER a également encouragé la Région à renforcer l'accompagnement économique des porteurs de projets, notamment via des outils comme les emplois partagés ou les fonds de trésorerie, et à engager rapidement une concertation sur ces dispositifs. La prise en compte des enjeux de renforcement du lien social, en particulier en favorisant la participation des jeunes et en mobilisant plusieurs leviers (médiation, éducation artistique et culturelle, coopération entre acteurs culturels et acteurs socioculturels, tarification, etc) est un autre point d'attention relevé par le CESER.

UNE DÉLÉGATION DU CESER REÇUE À BILBAO PAR LE CES VASCO

Après le déplacement d'une délégation restreinte du CES Vasco - EGAB (Consejo Económico y Social del País Vasco) à Bordeaux en juin 2025, c'est au tour de représentants du CESER de se rendre dans le Pays basque espagnol les mardi 28 et mercredi 29 avril. L'objectif de cette rencontre est d'évoquer la collaboration transfrontalière de ces deux territoires, notamment dans les domaines de la science, de la technologie et des innovations. Le président Javier Muñecas a rappelé tout l'intérêt du CES Euskadi pour les travaux du CESER. Il a également manifesté son inquiétude concernant la situation (législative) que traversent actuellement les CESER, et exprimé sa solidarité avec la société civile française et néo-aquitaine en particulier. Le président du CESER, Yves Jean, a ensuite présenté les rapports récents : intelligence artificielle, mobilité en milieu rural, accès aux activités physiques et sportives, cahiers de doléances, transitions industrielle et écologique, accès à l'enseignement supérieur... Il a également présenté l'expression du CESER sur l'avenir de la politique de cohésion européenne.

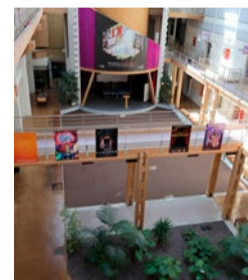


COOPÉRATION

LE CESER ACCUEILLI PAR L'ENJMIN À ANGOULÊME

ACTU

Le bureau du CESER était les 8 et 9 avril à Angoulême dans les locaux du Cnam-Enjmin, l'école nationale du jeu et des médias interactifs numériques. Cette visite fait écho aux deux récents rapports élaborés par le CESER sur l'accès à l'enseignement supérieur et sur l'intelligence artificielle. Cette école publique, créée il y a 25 ans, est implantée au sein du Campus de l'Image Magelis Angoulême. Même si le secteur économique du jeu vidéo connaît actuellement davantage de difficultés qu'avant la pandémie de Covid-19, les débouchés au sein de grands studios ou de studios indépendants pour les étudiant.es demeurent importants. L'école entretient de nombreuses coopérations avec les différentes structures du Campus. Les conseillers du CESER ont précisément pu découvrir Pôle de l'image «Magelis», syndicat mixte de réputation internationale dédié au développement économique des industries créatives sur l'agglomération Grand Angoulême, qui a pour vocation l'attraction et l'implantation d'entreprises mais aussi la promotion et la formation. Le pôle accueille principalement des entreprises de l'animation, de l'image et du son mais aussi une quinzaine d'écoles privées et publiques dédiées à l'image et au numérique.



DERNIÈRES PUBLICATIONS

ACTU



Retrouvez les récentes publications du CESER intitulées :

« Transition écologique et mutation industrielle : un défi gagnant pour la Nouvelle-Aquitaine »



Écologie et industrie doivent-elles encore être considérées comme forcément antagonistes, en particulier dans un contexte national qui évolue et qui fixe des objectifs précis dans chacun de ces domaines ? Pour CESER, la réindustrialisation peut être un levier important pour favoriser la décarbonation du secteur et sa transition énergétique, mais aussi pour réduire les autres pressions environnementales et les atteintes à la biodiversité, telles que la production de déchets, la pollution des milieux, la consommation d'espace, ou encore l'utilisation de ressources naturelles. Quelles sont les conditions permettant de concilier ces enjeux ? Sensibilisation, accompagnement, coopération, stabilité des politiques publiques... Le CESER formule plusieurs préconisations... qui s'appuient notamment sur diverses initiatives inspirantes existantes en région.

« Cap vers l'enseignement supérieur : La voix des jeunes comme boussole »



La Nouvelle-Aquitaine fait face à un paradoxe saisissant : alors que ses lycéens et lycéennes affichent l'un des meilleurs taux de réussite au baccalauréat, leur accès à l'enseignement supérieur demeure parmi les plus faibles de France. Ce décalage interroge directement l'égalité réelle des chances sur le territoire. Face à ce constat, le CESER propose une stratégie globale et coordonnée associant politiques éducatives, sociales et territoriales, complétée par des préconisations opérationnelles centrées sur le maillage de l'offre, du logement et du transport ainsi que l'orientation et l'accompagnement. L'enjeu est clair : faire en sorte que ni l'origine sociale, ni le lieu de résidence, ni l'absence de réseau ne déterminent l'accès à l'enseignement supérieur.

ISSN : 2555-297 X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.

Directeur de la publication : W. Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo - Impression : Laplante

Crédits photos : Région Nouvelle-Aquitaine : F. Roch, F. Delage, P. Flament L. Destrem, S. Blanquet-Riviere - AdobeStock : Szkopansk, Gorodenkoff, Goshamovie, Gorodenkoff, Davis L - Photothèque du CESER Nouvelle-Aquitaine

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine

ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Toutes les publications du CESER sont disponibles en téléchargement sur le site du CESER <https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr> et en format papier sur simple demande.